

PRESERVONS NOTRE CADRE DE VIE DECHETS AU SOL INTERDITS !

Trop d'incivilités sont constatées par les agents du service collecte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ! Lors de leurs tournées de ramassage, ils sont confrontés à tout un tas de déchets au sol, loin d'être à leur place ! Que ce soit des sacs d'ordures ménagères, de grands cartons bruns de livraison, des déchets verts ou encore des encombrants...

STOP aux incivilités !

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des incivilités, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte (non-respect du règlement de collecte).

Ces incivilités (dans la nature ou au pied des conteneurs) constituent une infraction. L'utilisateur ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros selon la gravité des faits.

De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, multiples et directs, tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollutions engendrés.

L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte engendrent des frais supplémentaires pour la Collectivité.

Renforcement du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages

Des agents communautaires assermentés procéderont à des verbalisations en complément des services de police dès le début de cette année

La déchèterie : la seule solution pour vos déchets volumineux ou dangereux !

Les effets néfastes sur l'environnement et la santé ne disparaissent pas lorsque le produit devient un déchet ou que l'on souhaite s'en débarrasser sans y réfléchir. Bien au contraire. Pour les rendre inoffensifs, une seule issue : la déchèterie.

Aujourd'hui, les déchèteries disposent des équipements nécessaires pour l'accueil de tous ces produits en fin de vie et offrent de vraies solutions de recyclage et de valorisation dans les filières appropriées.

Pour déposer vos cartons, meubles et électroménagers usagés, déchets verts et autres déchets spéciaux : rendez-vous dans l'une des 26 déchèteries du Pays Basque !

La solution pour réduire vos ordures ménagères ?

- ✓ **Le tri** : Pour alléger vos poubelles pensez à trier vos emballages recyclables, verre, papiers dans les colonnes en libre accès, sans badge, en respectant les consignes de tri.
- ✓ **Le compostage**: Afin de valoriser 30% à 40% des biodéchets qui constituent vos ordures ménagères, vous pouvez disposer d'un composteur.

